COMMUNE DE FAIMES

INFO FLASH

OCTOBRE 2013

NEWS

DU CHANGEMENT POUR LES PERMIS DE CONDUIRE PROVISOIRES

Depuis le 1er octobre, tous les permis de conduire provisoires (modèle 3/18 mois/36 mois) sont passés au format carte bancaire. Le coût s'élève dorénavant à 25 €.

Renseignements : Monsieur Alain Heer au 019/33.98.68

CAMPAGNE DE DÉRATISATION — AVIS A LA POPULATION

Une campagne de dératisation de la commune de Faimes sera entreprise GRATUITEMENT du 4 au 5 novembre inclus sur simple demande des intéressés.

AINEFFE-BORLEZ-LES WALEFFES ==> le lundi 04/11/2013

CELLES-FAIMES-VIEMME ==> le mardi 05/11/2013

Merci d'adresser votre demande soit

- ☞ auprès de Monsieur Ludovic RASE - service des travaux au 019/33.98.69
- ☞ Auprès de la SPRL Animal Pest Control au 010/450.546

qui fournira gratuitement les produits nécessaires ou suivant la demande, dépêchera un technicien.

NOUVEAU MATÉRIEL DANS LES SALLES COMMUNALES

Nos salles sont à présent équipées d'électroménager.

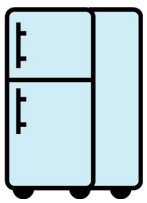

- ☞ Au Cortil à Borlez : 1 frigo + nouveaux becs au gaz.
- ☞ A la salle Patria à Les Waleffes : 1 frigo + 1 lave-vaisselle + 1 taque au gaz
- ☞ A la salle La Forge à Celles : 1 frigo + 1 lave-vaiselle

NOUVEAU

DÉCLARATION DE POLITIQUE LOCALE DU LOGEMENT

Lors de sa réunion du 19 septembre, le Conseil communal a arrêté sa déclaration de politique locale du logement dont voici la teneur:

OBJECTIF

Le principal objectif de la commune en matière de logement est de permettre à tous les habitants de Faimes de bénéficier d'un logement décent, répondant aux normes de sécurité et de salubrité.

REALISATIONS

Les réalisations actuelles sont:

- Collaboration avec le CPAS qui prend en location des immeubles et les reloue à des personnes dans le besoin. Actuellement : 1 logement 3 chambres à Borlez (loué à la Fabrique d'Eglise de Borlez-Aineffe) ; 1 maison 3 chambres à Les Waleffes (rue Boca de Waremme) et 2 logements rue du Fays à Celles dont 1 avec 2 chambres et le second avec 3 chambres, un logement d'urgence dans le bâtiment annexe à la salle la Forge.
- Un logement de transit a été construit par le CPAS rue de Huy.
- Des contacts ont également été pris avec la Société de logement de service public à laquelle la commune a adhéré, à savoir le Home Waremmien, ainsi qu'avec l'AIS'bye active sur le territoire communal. Une réunion réunissant ces acteurs du logement a eu lieu fin 2012 et une rencontre a été organisée avec la Division du Logement du Ministère de la Région wallonne dans le courant 2013.
- Lutte contre l'inoccupation des logements via la taxation des immeubles inoccupés. La taxe communale est très élevée et dès lors dissuasive. Les personnes concernées ont très rapidement, en vue de ne pas avoir à s'acquitter de cette taxe, soit vendu leur immeuble, soit effectué des travaux pour les mettre en location.

MESURES A PRENDRE

Il conviendra, en collaboration avec le CPAS, de poursuivre les efforts entamés et de déterminer les besoins en matière de logement : personnes mal logées, logements insalubres, familles en quête d'un logement de dépannage, …

La commune poursuivra sa collaboration avec le CPAS, avec l'AIS'baye et avec le Home waremmien afin d'élargir l'offre de logements décents à prix raisonnable. Pour tout renseignement complémentaire concernant l'AIS'baye, n'hésitez pas à consulter les actualités sur www.faimes.be.

Le service communal du logement sera renforcé par une synergie avec le CPAS. Sa mission actuelle de conseiller en matière de permis d'urbanisme ; d'aides diverses (notamment : allocations de déménagement, d'installation et de loyer aux personnes quittant un logement insalubre, allocations de démolition d'habitations insalubres ….) et d'orientation des citoyens vers les solutions adaptées à leurs besoins particuliers tendra, grâce à cette synergie, à veiller à répondre le plus adéquatement possible aux besoins spécifiques de la population locale et spécialement des plus mal logés.

Il conviendra d'améliorer l'information des propriétaires et locataires sur les différentes aides qui peuvent leur être accordées en vue de rénover leur logement : aides à la réhabilitation, à la rénovation, à la restructuration, … via le site internet communal.

La commune accentuera sa lutte contre l'insalubrité, l'inoccupation des logements ou encore la division d'immeubles aux surfaces inférieures aux limites légales.

La commune amplifiera son action visant à identifier les logements insalubres et surpeuplés, par une coordination entre les services de police, de la population, de l'urbanisme et du CPAS.

La commune identifiera et remettra sur le marché locatif les logements inoccupés en incitant les propriétaires à collaborer avec l'Agence immobilière sociale précitée.

Enfin, il sera veillé à la mixité sociale lors de la construction d'ensembles de logements.

Le dossier de transformation du presbytère de Les Waleffes repris dans un programme antérieur a pris un certain retard, mais est actuellement reparti. Le dossier d'architecture est en cours de finalisation. Le permis d'urbanisme pourra bientôt être sollicité. La seconde phase du dossier sera présentée dans le programme d'action 2014-2016, et les travaux pourront dès lors débuter au plus tôt, et couvrir l'ensemble du site : presbytère et annexe.

ACTIONS DU CONTRAT RIVIÈRE MEUSE AVAL

Quelles sont nos obligations en matière de traitement de nos eaux usées?

Sur notre commune, nous avons deux zones bien distinctes en matière d'égouttage:

- ☞ une zone en régime d'assainissement autonome (Les Waleffes, Borlez, Aineffe, Termogne et Saives);
- ☞ une zone en régime d'assainissement transitoire (Celles, Faimes et Viemme).

En ce qui concerne la première zone, les eaux n'iront en principe jamais vers une station d'épuration collective. Il est donc **OBLIGATOIRE** pour les nouvelles constructions d'installer une mini-station d'épuration agréée. Pour les maisons existantes, une station d'épuration est obligatoire uniquement dans le cadre d'un permis d'urbanisme avec extension des charges polluantes. Pour les autres habitations, la station d'épuration est conseillée et deviendra, à terme, obligatoire.

En ce qui concerne la seconde zone, les eaux seront, dans le futur, épurées dans une station d'épuration collective. De sorte qu'aussi bien pour les nouvelles que pour les habitations existantes, une fosse septique est obligatoire et le raccordement aux égouts doit être réalisé lorsqu'il est présent.

Pour tous renseignements techniques ou explications complémentaires, vous pouvez prendre contact avec Monsieur Ludovic RASE (service travaux) au 019/33.98.69—travaux@faimes.be

Pour tout renseignement complémentaire : http://environnement.wallonie.be ou www.meuseaval.be

DES NOUVELLES DES ÉCOLES...

La rentrée 2013-2014

Comme chaque année, c'est par un petit-déjeuner offert par l'école que parents et enfants ont entamé le premier jour d'école. Nous remercions toutes les familles pour la confiance que vous nous accordez et souhaitons que cette année scolaire soit bénéfique pour tous.

Actuellement 295 enfants fréquentent nos établissements. Sachez que toute l'équipe pédagogique mettra tout en œuvre afin de favoriser l'épanouissement de chaque élève.

La journée « MOBILITE »

Le vendredi 20 septembre a eu lieu la journée de la mobilité : 69 élèves fréquentant l'implantation de Celles et 21 élèves de Les Waleffes sont venus à vélo, accompagnés ou non de leurs parents. Félicitations à tous et encourageons-les à poursuivre cette belle initiative!

L'après-midi, encadrés par la police locale et par leur titulaire, les enfants ont reçu plusieurs conseils utiles pour circuler à vélo en toute sécurité et dans le respect du code de la route.

Les activités du 1er trimestre

- ☺ Vendredi 25 octobre : fête d'Halloween, balade contée.
- ☺ En novembre, 77 enfants de nos deux implantations (3ème et 4ème années) iront en classes vertes à Bouillon. Le thème de ce séjour sera le moyen-âge et l'étude des arbres. Un 1er groupe partira du 4 au 6/11 et le 2ème groupe partira du 6 au 08/11. Ils partageront ensemble la journée du 6/11 où les enfants s'adonneront à la chasse au trésor dans le château de Bouillon. Un grand merci au Comité des parents qui offre le transport en car.

LE COMITÉ DES PARENTS DES ÉCOLES COMMUNALES

C'est un groupe de parents (le plus large et le plus ouvert possible) qui représente l'ensemble des parents de l'école et qui mène des actions en collaboration avec la direction, les enseignants pour le bien-être des enfants. Le Comité est donc le porte-parole des parents et a pour but de soutenir l'école dans l'épanouissement des enfants.

Le comité se compose de 10 membres

Un comité des parents dans une école est une richesse

Des enfants, des parents, un comité ...

But du comité ? Apporter une aide à l'école pour le bien-être des enfants des 2 implantations. Promouvoir une collaboration entre les parents et l'école (instituteurs et direction).

Qui peut faire partie du comité ? Tout parent d'élève de l'école et/ou toute personne intéressée par la vie active de l'école.

Qui collabore avec le comité ? Les instituteurs de l'école et tous les bénévoles qui le souhaitent.

Je n'ai pas beaucoup de temps libre, puis-je quand même faire partie du comité ? Oui, bien sûr. Les membres actuels sont comme vous, ils ont des enfants, des loisirs, une occupation professionnelle. Le temps dégagé pour les activités du comité est à l'appréciation de chacun. Il faut compter 5 réunions par an et de l'aide est la bienvenue avant, pendant ou après les manifestations planifiées pour l'année.

Plus vous êtes présents dans l'école, plus votre enfant voit que l'école est importante à vos yeux. Cela donne une dimension familiale à l'école.

Quelles sont les activités organisées par le comité ? La Pasta Party, le Rallye gastronomique et culturel.

Que fait le comité avec les bénéfices ? Achat de matériel pédagogique pour chaque classe, achat de matériel pour les cours de gymnastique et de psychomotricité, achat des tee-shirts de gymnastique pour les élèves de 1ère, 3ème et 5ème primaires, participation aux frais d'excursion, participation aux frais de classes vertes ou classes de mer et classes de neige, intervention lors de la fête de Pâques…….

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous désirez devenir membre

Marie Paule Devallée : 0477/25-95-63; Sophie Infantino : 0476/58-66-55 ;A-C Gonthier : 0475/40-76-45

Ou via notre groupe Facebook : « *Comité des Parents des Ecoles de Faimes* ».

RALLYE GASTRONOMIQUE ET CULTUREL AOÛT 2003-2013

Spécial dixième anniversaire

Cette année, le rallye gastronomique a fêté son dixième anniversaire. Malgré un temps mitigé… un peu moins de 500 personnes ont pris d'assaut les rues de Faimes pour parcourir les fermes de notre belle entité. Pour cette dixième année, l'équipe de bénévoles était toujours bien au rendez-vous … Etienne Cartuyvels pour le côté culinaire et tous les autres, trop nombreux à citer, qui ont permis au comité des parents de garantir une bonne organisation. Tout au long du parcours, 6 escales les attendaient.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont fait partie et qui font partie du comité des parents ainsi que tous les bénévoles. Un tout grand merci aussi aux hôtes qui ont ouvert leur porte durant ces 10 années.

Grâce aux bénéfices récoltés cette année, le Comité des parents a offert aux écoles communales des t-shirt de gymnastique aux élèves de 1ère, 3ème et 5ème années primaires ainsi qu'aux nouveaux élèves. le transport en car pour les classes vertes ainsi que 25 € par enfant pour des activités culturelles.

Toutes les photos sont disponibles sur www.faimonsnous.be

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Notre commune organise une foule d'activités extrascolaires pour les enfants de 2,5 à 12 ans durant toute l'année scolaire:

- Activités diverses le mercredi après-midi de 13 à 18 heures à la salle La Forge
- Stages à thème durant les vacances de Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques (Forge/Cortil)
- Cours de néerlandais le mercredi après-midi de 13h30 à 14h30 et de 14h30 à 15h30 à la salle La Forge
- Cours de dessins et peinture chaque mardi et jeudi de 15h45 à, 16h45 au réfectoire de l'école de Celles.
- Chorale tous les lundis de 15h45 à 16h45 à l'école de Celles.
- Eveil musical tous les mardis de 15h35 à 16h25 à l'école de Celles.
- Atelier théâtre tous les lundis de 15h35 à 17h15 à l'école de Celles.

INFORMATION ET INSCRIPTION AUPRES DE MADAME ANGELIQUE SEILLER au 0493/199.739, AUPRES DE MONSIEUR FREDERIC DELNATTE AU 0477/78.55.30 OU AUPRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE au 019/33.98.50.

STAGE DE LA TOUSSAINT

Durant le congé de Toussaint, un stage spécial 10ème anniversaire de l'accueil extrascolaire sera organisé pour les enfants âgés de 2 ans ½ à 12 ans à la SALLE LA FORGE, soit du lundi 28 octobre au jeudi 31 octobre 2013 de 7h30 à 18h avec en clôture un spectacle de marionnettes le jeudi à 17h30.

AU PROGRAMME : dessin, bricolage, cuisine, … sur le thème de la fête.

Les enfants sont regroupés par tranche d'âge de 2,5 à 6 ans et de 6 à 12 ans. Une journée type :
- 7h30 : Accueil et garderie - 9h00 à 12h00 : Activités - 12h00 à 13h00 : Dîner, activités libres, sieste pour les tout petits - 13h00 à 16h00 : Activités - 16h00 à 18h00 : Garderie.

Participation

La participation est payable à l'inscription soit par versement à l'administration communale, soit auprès d'Angélique Seiller, soit sur le compte bancaire de la commune n° 091-0192556-40. Elle s'élève à 30 € par enfant.

ATTENTION !!! Si un nombre minimum de 15 enfants inscrits n'est pas atteint, le stage n'aura pas lieu.
Les inscriptions devront impérativement être effectuées avant le 21 octobre 2013.

DES NOUVELLES DES TRAVAUX...

Curage du bassin d'orage de Termogne

Ce bassin d'orage qui reprend une bonne partie des eaux usées de Les Waleffes et de Termogne vient d'être nettoyé. Le curage d'autres bassins seront prochainement prévus.

Travaux du remembrement d'Aineffe

Le remembrement d'Aineffe touche à sa fin. La signature de l'Acte officiel de remembrement a eu lieu le 11 octobre à la salle La Forge à Celles où beaucoup de personnalités étaient présentes.

Les travaux réalisés dans le cadre de ce remembrement comprennent la création de chemins en béton maigre et d'autres en béton bi-bandes, des poses de canalisation, la création de fossés, d'un bassin d'orage, d'une mare pédagogique ainsi que diverses plantations.

Rue J. Mignolet

Nous avons obtenu tous les accords nécessaires pour les travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue J. Mignolet. Avant le début du chantier communal, la SWDE procédera au changement des conduites d'eau alimentaire et Belgacom renouvellera ses installations. Nous espérons que ces travaux préalables puissent être réalisés avant l'hiver, pour permettre le début des travaux de réfection de la voirie, pose de canalisations et réalisation de trottoirs dès le printemps prochain.

Rues A. Warnotte et A. Braas

Les soumissions pour la réalisation de trottoirs dans les rues A. Warnotte et A. Braas (partie) ont été ouvertes fin août. Après analyse des offres, le dossier d'adjudication a été transmis à la Région wallonne pour approbation. Dès l'approbation du dossier par la Région wallonne, l'entrepreneur pourra débuter les travaux.

Nouveau matériel à la voirie

La commune vient de commander un nouveau tracteur équipé d'un bras débroussailleur afin de remplacer l'ancien (plus de 10 ans) et ainsi assurer un travail meilleur et plus précis. Nous espérons compter sur ce nouveau matériel pour le printemps prochain.

RAPPEL DU RÈGLEMENT DE POLICE

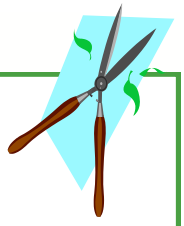

Nous tenons à vous rappeler quelques articles de notre règlement de police quant à l'entretien des jardins et prairies.

Article 30. Dans les parties agglomérées de la commune, tout occupant est tenu d'enlever, aux pieds des haies et des murs séparant de la voie publique la ou les propriétés qu'il occupe, les mauvaises herbes qui y poussent. De même, il est tenu d'arracher les herbes croissant sur toute l'étendue du trottoir et/ou de l'accotement aménagé longeant la propriété attenante à son habitation jusque et y compris la rigole, si elle existe.

Article 31. Les propriétaires, usufruitiers, locataires ou occupants seront tenus d'empêcher la venue en floraison des orties, chardons ou autres mauvaises herbes qui pourraient croître dans les jardins ou autres terrains dont ils ont la charge afin de ne pas propager les semences de ces végétaux nuisibles dans les propriétés voisines.

Article 32. Les propriétaires de parcelles incultes, non bâties ou non affectées à la pâture devront maintenir celles-ci dans un état de propreté de façon à ne nuire en rien aux parcelles voisines ou à l'environnement immédiat. Sont notamment considérées comme nuisances : les orties, les rumex, les chardons, les dépôts de toutes sortes…, comme précisé supra, notamment à l'article 31.

Par ailleurs, à la demande de citoyens, certains agriculteurs autorisent le dépôt de déchets de pelouse sur les tas de fumier de leurs champs. Par respect, il vous est demandé de se limiter au versement de tontes de pelouse et non de branchage ou autre… Ce genre de déchets verts doivent être déposés dans un recyparc.

RESPECT DES ACCOTEMENTS

Entraves. Nous constatons que de plus en plus de personnes empêchent l'usage des accotements empierrés, pavés ou enherbés. Nous vous rappelons que l'accotement fait partie intégrante de la voie publique et que, dès lors, aucune entrave ne peut y être placée (piquets, pierres, vasques de fleurs, …).

Pulvérisations. L'usage d'herbicide sur accotement herbeux est interdit. Nous avons parfois eu à déplorer que certains bords de routes avaient été pulvérisés. A l'avenir, ces agissements seront réprimés.

Rappel aux agriculteurs. Dans le périmètre du remembrement, la largeur des accotements est fixée à 1 m. Dans cet espace, seule la fauche est autorisée. Les services communaux seront chargés de veiller au respect de ces accotements.

Entretien. Chaque riverain est tenu à entretenir le trottoir situé devant son habitation. En période hivernale, vous êtes priés de dégager la neige qui pourrait gêner le passage.

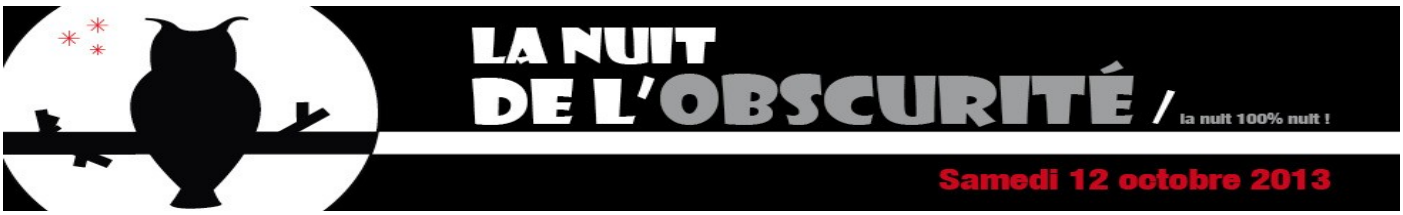

Cette année, la nuit de l'obscurité a eu lieu le 12 octobre au Cortil à Borlez.

L'accent était mis sur les oiseaux nocturnes. Des spécimens vivant dans la commune ont été présentés par Monsieur Laurent Gee qui s'occupe de revalidation de ces rapaces. Le thème de la conférence était « la Chouette Chevêche dans nos campagnes, son milieu, sa protection ». Le beau temps a permis des observations du ciel et de la lune. La traditionnelle soupe à l'oignon était offerte en cours de soirée.

Renseignements : F. Delnatte au 0477/78.55.30

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS DE FAIMES

Tu es en 5ème ou 6ème primaire et tu habites la commune, tu peux te porter candidat au conseil communal des enfants.

Projets

Echange

Dialogue

Participer

Jeunesse

Bouge pour ta commune !

Les enfants vont être appelés à désigner leurs représentants au Conseil Communal des Enfants. Tout au long de l'année, au sein des différentes commissions, les enfants élus élaboreront et réaliseront des projets d'intérêt collectif, avec imagination et réalisme, une expérience de démocratie.

Une séance d'information est prévue dans l'ancien réfectoire de l'école à Celles le 18 octobre 2013 à 19 heures.

Renseignements : Frédéric Delnatte (coordinateur) au 0477/78.55.30—Angélique Seiller (animatrice) au 0493/19.97.39

CONSEIL COMMUNAL DES AINÉS

Il y a quelques semaines, avait lieu le premier appel à candidats relatif à la mise en place du conseil consultatif communal des ainés (C.C.C.A.).

Suite à diverses interpellations, Madame VANDEREYKEN, Bourgmestre, Monsieur CARTUYVELS, Echevin du 3ème âge et Madame SARTON, conseillère communale ont décidé de mettre sur pied une réunion d'information afin d'expliquer au mieux, aux faimoises et faimois de plus de 55 ans, les tenants et aboutissants d'un tel conseil consultatif.

Grâce à la collaboration d'une association représentant la C.A.S. (Coordination des associations de séniors), une réunion a été organisée ce 4 octobre 2013 à la salle la Forge. L'intérêt fut rencontré au vu du grand nombre de participants.

Pour rappel, les candidatures doivent être rentrées pour ce 31 octobre 2013 au plus tard à l'administration communale.

Les informations sur le C.C.C.A. seront publiées, dans les prochaines semaines, sur le site communal.

UNE JOURNÉE A BAMBOIS LE 22 AOÛT

Souvenir en images d'une belle journée ensoleillée au lac de Bambois organisée gratuitement par la commune…

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Lors des Journées du Patrimoine des 7 et 8 septembre, l'organisation d'une chapelle à l'autre, donna l'occasion aux visiteurs de (re)découvrir l'Oratoire Saint-Sulpice à Aineffe, et d'y entendre la harpiste Primor Sluchin, lors de deux mini-concerts.

Nous remercions toutes les personnes qui ont assuré les permanences durant ce week-end à Aineffe et à la Chapelle de Saives.

FÊTES DE WALLONIE

Durant les fêtes de Wallonie, une expo de Jacques Sondron s'est tenue du 4 au 22 septembre à la Chapelle de Saives. Une conférence de Sondron, et des séances de dédicaces ont permis de découvrir de plus près, le monde de la caricature.

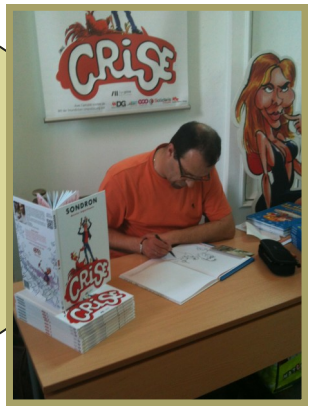

OPÉRETTES 2013-2014

Rappel

L'administration communale invite les personnes âgées de 60 ans et plus aux opérettes organisées par le Centre Dramatique Dialectal de Remicourt:

les 12 octobre 2013, 14 décembre 2013, 15 février 2014 et 12 avril 2014

Le car communal vous prendra en charge aux différentes places publiques aux heures suivantes:

Aineffe : 12h50—Borlez: 13h00—Les Waleffes : 13h10—Celles : 13h20— Viemme: 13h50

Votre réservation est attendue auprès de M. Etienne Cartuyvels au 0475/89.82.89 au plus tard le lundi précédant l'opérette.

LES COLLECTES INTRADEL

NOUVEAU

- ☺ Collecte permanente des pneus
- ☺ Collecte permanente des déchets photovoltaïques
- ☺ Collecte de jouets le samedi 19 octobre 2013 de 8h30 à 17 heures
- ☺ Collecte des déchets de plastiques agricoles du 19 au 22 novembre 2013
- ☺ Collecte des huiles et graisses de friture usagées du 1er au 30 octobre inclus

Horaire des reyparcs :

Du mardi au vendredi de 9 à 12h30 et de 13 à 17h.

Le samedi de 8h30 à 12h30 et de 13 à 17h.

Fermeture des recyparcs le vendredi 1er novembre et le samedi 12 novembre 2013

Contact : INTRADEL au 04/240.74.74 ou info@intradel.be ou www.intradel.be

POLICE, POMPIERS, PROTECTION CIVILE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Rencontre participative ouverte à tous avec la présence de Madame la Ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet à la salle la Forge **le mardi 12 novembre à 20 heures**.

Pour tout renseignement complémentaire : Marie-Claire Binet au **019/56.68.47**.

Agenda

LE PASSEPORT POUR CHIENS– CAMPAGNE D'INFORMATION DE L'ABIEC

Identification et enregistrement.

Depuis le 1er septembre 1998, tout chien doit être identifié et enregistré lorsqu'il acquiert un nouveau maître et en tout cas avant qu'il ait atteint l'âge de 4 mois.

Pourquoi identifier et enregistrer son chien?

Malgré l'amour et le soin que vous lui apportez, votre chien peut s'échapper, faire une fugue, prendre peur et déjouer votre attention. Allez-vous le retrouver ? Si votre chien est enregistré, le refuge pour animaux, le policier, le vétérinaire chez qui on le présentera, contrôlera l'identité de votre chien et retrouvera vos coordonnées. Votre amis sera ainsi rapidement de retour à la maison.

Quelle est la procédure ?

Lorsque vous achetez un chien, celui-ci doit avoir été enregistré par le vendeur.
Il vous donnera le passeport de l'animal et veillera à ce que votre nom soit inscrit dans la banque de données. Si votre chien donne naissance à des chiots, vous devez les faire identifier et enregistrer.
Votre vétérinaire sera votre personne de contact. Il vous remettra un passeport pour chaque chiot et transmettra les informations à l'ABIEC. Vous recevrez des étiquettes autocollantes contenant vos données et celle du chien, que vous collerez dans le passeport.

Aspect pratique de l'identification

Le passeport réunit en un seul document toutes les données de votre chien sur l'identification, les vaccinations et les traitements prodigués au chien.

Contacts utiles

Association belge d'Identification et d'Enregistrement des chiens (A.B.I.E.C.)
Boîte postale 168 -- 1060 Bruxelles-- tél 070/222,445 -- fax 070/222,446
www.abiec-bvirh.be – info@abiec-bvirh.be

Service public fédéral de Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Service Bien-être animal Tél 02/524.97.97 – fax 02/524.74.48
www.health.belgium.be - info@santé.belgique.be

QUESTION SANTÉ

Huile de palme et acides gras saturés

Le Conseil Supérieur de la Santé a émis un avis sur l'usage de l'huile de palme dans l'alimentation. Voici quelques conseils pour protéger ses artères.

Les pâtisseries et les biscuits, les plats préparés, les viennoiseries, les pizzas, les quiches et les tartes salées, les sandwichs, les barres, les pâtes à tartiner, les margarines... un grand nombre de ces aliments contiennent des **acides gras saturés** et de l'**huile de palme** (constituée de plus de 40 % d'acides gras) **athérogènes**, c'est-à-dire qui produisent de l'athérome, des plaques qui se fixent sur les artères.

Or, le récent avis du Conseil Supérieur de la Santé (CSS) l'assure : la **consommation excessive de ces graisses augmente le risque d'accidents cardio-vasculaires**.

L'idéal serait de limiter ces graisses à moins de 8 % de nos apports énergétiques totaux. Pour un homme de 80 kilos et une femme de 65 kilos ayant une activité physique modérée, cela signifie que l'apport en acides gras saturés athérogènes devrait rester respectivement inférieur à 21 grammes et à 16 grammes par jour.

Suivre les recommandations du CSS et diminuer les taux d'acides gras saturés athérogènes risque de ne pas être simple. En effet, il va falloir attendre fin 2014 pour que la réglementation européenne oblige à indiquer de manière précise, sur l'étiquette d'un produit, le type d'huile employé. En attendant, une mention : "huile végétale" permet souvent de masquer l'utilisation - à bas coût- d'une huile de palme qui a, de surcroît, le mérite de donner un goût onctueux aux aliments...

Comment se protéger ?

Outre la réduction des produits (souvent industriels) susceptibles de contenir ces acides gras saturés athérogènes, il est conseillé d'**opter (plus) systématiquement pour des aliments indiquant la présence d'acides gras insaturés**, comme l'huile d'olive, d'arachide, de maïs, de tournesol, de colza, de noix, de sésame...

Et de diminuer, parallèlement, les autres sources d'acides gras saturés athérogènes qui se trouvent principalement dans les matières grasses laitières (lait, crème fraîche...), les charcuteries et les viandes (sauf la volaille et le gibier).

Actuellement, aucune étude ne permet de connaître les sources principales des apports en acides gras saturés athérogènes dans la population belge. Le CSS signale qu'une telle recherche ne serait pas inutile...

Feu orange : Le bon côté de l'huile de palme - à savoir son apport en vitamines E et A-, ne compense pas les risques liés aux dégâts qu'elle peut provoquer dans l'organisme en cas d'excès.

Feu orange : L'huile de palme est devenue l'huile végétale la plus consommée au monde. Elle est par ailleurs à l'origine de problèmes environnementaux.

« avec l'autorisation de la SSMG et de Question Santé © ».

SERVICE DE DÉPISTAGE MOBILE DE LA PROVINCE DE LIÈGE

Il est proposé GRATUITEMENT de réaliser un ou plusieurs tests afin de détecter certaines maladies ou certains risques tels que diabète, cholestérol, bronchite chronique, facteurs de risque cardiovasculaire, insuffisance rénale, facteurs de risque de l'ostéoporose, affections de la prostate.

La car mobile sera sur la place J. Wauters à Celles les **vendredi 06/12, lundi 09/12 et mardi 10/12 de 9 à 12 h, de 13 à 17 h 30 et de 18 à 20 h**.

Rendez-vous OBLIGATOIRE au 04/237.94.84

COMMUNE DE FAIMES

rue A. Braas 13 à 4317 FAIMES
Tél. : 019/33.98.50
Fax : 019/33.97.76
E-mail : commune@faimes.be
Site Internet : www.faimes.be

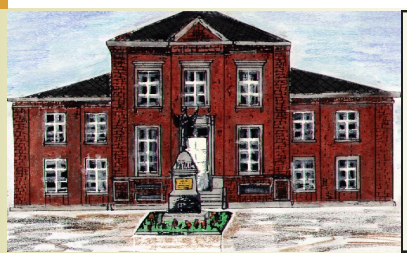

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi de 9 à 12 heures.

Permanences :
les mercredis de 14 à 16 heures et
les samedis de 10 à 12 heures à l'exception
des mois de juillet/août et des jours fériés.

L'ENQUÊTE SANTÉ S'INVITE DANS NOTRE COMMUNE!

Notre commune a été sélectionnée pour contribuer à l'Enquête nationale de Santé qui se déroule tout au long de l'année 2013. Ne vous étonnez pas si vous faites partie des élus invités à y participer! Un bon taux de participation à cette enquête est essentiel pour obtenir des résultats représentatifs, qui permettraient de généraliser les conclusions à l'échelle de toute la population d'un pays. N'hésitez donc pas à participer, c'est pour la bonne cause!

Infos et résultats sur www.enquetesante.be ou au 02/642.57.39

ÉTÉ SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE!

Cette opération annuelle permet aux communes, CPAS et sociétés de logement de service public d'engager des jeunes sous contrat d'étudiant, durant les mois de juillet et d'août, pour réaliser des petits travaux d'utilité publique dans leur environnement proche (embellissement de quartier, aide aux personnes défavorisées ou handicapées, etc.).

Son objectif est de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté chez les jeunes et de rapprocher les générations, tout en procurant une première expérience de travail salarié. "Eté solidaire, je suis partenaire" s'adresse aux jeunes de 15 à 21 ans et issus des quartiers dans lesquels se déroulent les actions.

Les jeunes sont engagés sous contrat d'occupation étudiant pendant une période de 10 jours ouvrables à raison de 7 heures par jour maximum. Les jeunes perçoivent un salaire horaire de 6 € net et l'encadrement de l'équipe de minimum 4 jeunes est assuré par une personne expérimentée âgée de plus de 25 ans.

Cet été, 10 jeunes ont présenté leur candidature. Ils se sont donc activés pendant deux semaines à des travaux de peinture, de bricolage et de jardinage dans notre commune et particulièrement auprès des personnes âgées.

Une après-midi récréative a également été organisée à la résidence des Blés d'Or. Pour beaucoup de ces jeunes engagés, il s'agissait d'une première et précieuse expérience de travail.

Des questions sur les prises de décisions de nos mandataires?

N'hésitez pas à consulter

les comptes-rendus des conseils communaux sur notre site internet www.faimes.be

Editeur responsable : M.-A. VANDEREYKEN
Mise en page : Nancy BURE